

- e) de prier le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission du désarmement et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre prioritaire, toutes les ressources et tous les services, y compris l'établissement de procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet, et de le prier également de transmettre à la Commission le rapport annuel de la Conférence du désarmement sur sa session de 2019<sup>46</sup>, ainsi que tous les documents officiels de sa soixante-quatorzième session relatifs aux questions de désarmement, et de fournir à la Commission toute l'aide dont elle pourrait avoir besoin pour appliquer la présente décision ;
- f) d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

#### **74/512. Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2020**

À sa 46<sup>e</sup> séance plénière, le 12 décembre 2019, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>47</sup>, a approuvé le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission pour 2020, qui sont joints en annexe au rapport de la Commission<sup>48</sup>.

#### **74/513. Planification des programmes (Première Commission)**

À sa 46<sup>e</sup> séance plénière, le 12 décembre 2019, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission<sup>49</sup>.

### ***3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)***

#### **74/514. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

À sa 47<sup>e</sup> séance plénière, le 13 décembre 2019, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>50</sup>.

#### **74/515. Question de Gibraltar**

À sa 47<sup>e</sup> séance plénière, le 13 décembre 2019, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>51</sup>, rappelant sa décision 73/519 du 7 décembre 2018 :

- a) a demandé instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, compte tenu des résolutions de l'Assemblée générale sur la question et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar, qui sont considérés comme légitimes au regard du droit international ;
- b) a noté que le Royaume-Uni souhaitait conserver le Forum tripartite de dialogue ;

---

<sup>46</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 27 (A/74/27)*.

<sup>47</sup> [A/74/377](#), par. 5.

<sup>48</sup> [A/74/377](#).

<sup>49</sup> [A/74/376](#).

<sup>50</sup> [A/74/411](#).

<sup>51</sup> [A/74/418](#), par. 40.

c) a noté que l'Espagne considérait que le Forum tripartite de dialogue n'existe plus et qu'il devait être remplacé par un nouveau mécanisme de coopération locale au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar seraient représentés ;

d) s'est félicité des efforts déployés par toutes les parties pour résoudre les problèmes et avancer dans un esprit de confiance et de solidarité, en vue de trouver des solutions communes et de progresser sur les questions d'intérêt mutuel afin de parvenir à une relation fondée sur le dialogue et la coopération.

**74/516. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale**

À sa 47<sup>e</sup> séance plénière, le 13 décembre 2019, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>52</sup>, a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Quatrième Commission pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée, tel qu'il figure dans le rapport de la Commission<sup>53</sup>.

**74/517. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]**

À sa 47<sup>e</sup> séance plénière, le 13 décembre 2019, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>54</sup>.

**4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission**

**74/531. Lieu de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en 2020**

À sa 52<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2019, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>55</sup>, prenant acte de l'offre du Gouvernement barbadien d'accueillir la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'offre du Gouvernement des Émirats arabes unis d'accueillir le Forum mondial de l'investissement et une semaine du commerce électronique pour l'Asie, a pris note du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-sixième session<sup>56</sup>, tenue à Genève du 24 au 27 juin 2019, ainsi que de la décision qui y figure, et a salué l'offre généreuse faite par le Gouvernement barbadien d'accueillir la quinzième session de la Conférence.

**74/532. Huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, en 2020**

À sa 52<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2019, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>55</sup>, a réaffirmé le rôle fondamental que le droit et les politiques régissant la concurrence et la protection du consommateur pouvaient jouer, conformément à la législation nationale, aux fins d'un développement économique solide, et a décidé à cet égard d'organiser en 2020, sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le

---

<sup>52</sup> A/74/419, par. 6.

<sup>53</sup> A/74/419.

<sup>54</sup> A/74/420.

<sup>55</sup> A/74/379/Add.1, par. 22.

<sup>56</sup> A/74/15 (Part II).